



QUAND LA DONATION ENTRE EPOUX CESSE-T-ELLE?

Par **pacanox**, le **20/11/2011** à **19:47**

Bonjour,

Voici la situation:

Mariée, régime communauté réduite aux acquêts, donation entre époux.

Quand le donation entre époux cesse-t-elle?

Au dépôt de la requête en divorce OU le jour où le divorce est prononcé?

Je vous remercie d'avance.

Par **youris**, le **20/11/2011** à **19:58**

bjr,

voici un lien qui répond à votre question:

<http://vosdroits.service-public.fr/F10892.xhtml>

vous constaterez que la réponse varié selon la date de la donation et selon que cal concerne des biens présents ou des biens à venir.
dans certains cas la donation est irrévocable.

cdt

Par **pacanox**, le **20/11/2011** à **20:04**

Merci pour le lien Youris.

Il s'agit d'une donation contractée juste après le mariage, en juillet 2011, qui concerne la maison que Mr possède ainsi que tous les biens à venir.

Divorce demandé par Mr quelques semaines après le mariage, sans raison.

Je ne me souviens plus ce que le notaire nous a dit lors de la signature.